

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

DECRET N°98-444 du 25-11-98
portant inscription au Tableau
d'avancement d'un officier des
Forces Armées Congolaises.

- VISAS :
- Vu l'Acte Fondamental du 24 octobre 1997;
 - Vu la Loi 17/61 du 16 janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République du Congo;
 - Vu l'Ordonnance 31/70 du 18 août 1970, portant statut général des Cadres de l'Armée;
 - Vu l'Ordonnance 11/76 du 12 août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 août 1970;
 - Vu le Décret 70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement dans l'Armée;
 - Vu le Décret 74/355 du 28 septembre 1974, portant création du Comité de Défense;
 - Vu le Décret 84/936 du 25 octobre 1984, portant création, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;
 - Vu le Décret 84/938 du 25 octobre 1984, portant organisation de la structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale;
 - Vu le Décret 002/97 du 2 novembre 1997, tel que modifié par le Décret 98/5 du 20 janvier 1998, portant nomination des Membres du Gouvernement;
 - Vu le Décret 97/13 du 12 décembre 1997, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement;
 - Vu l'Instruction Ministérielle n°002/MDN/DIE du 02 juillet 1991 sur l'avancement à titre Ecole;
 - Vu le projet d'Avancement Ecole n°00445/MDN/DIE/D3 du 10 septembre 1998.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article 1er : Est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1997 (Avancement Ecole).

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

ADMINISTRATION

Sous-Lieutenant N G O

(Bienvenu Jean Cyriaque)

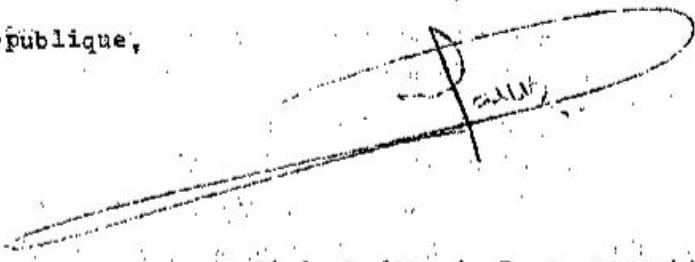
C.S.

.../....

Article 2 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et du Budget, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

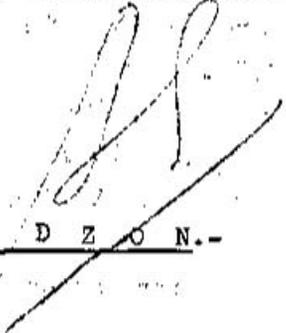
Fait à Brazzaville, le 25.11.1998.

Par le Président de la République,



Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances et du Budget,



Mathias D Z O N.-

